

Les cyclistes sont-ils des dangers publics?



Incivilités Accrochages, insultes, commentaires acides sur les réseaux sociaux... Entre les deux-roues et les piétons, souvent amenés à partager un même espace, les tensions s'exacerbent.

Le panneau est tout neuf. Mais à peine installé, il a déjà été tagué. A côté du pictogramme d'un cycliste barré de rouge, on peut lire l'inscription: «Laisse-nous vivre. » Quelques mètres plus loin, les deux-roues défilent, sans broncher. Aux abords du parc de la Perle du Lac, à Genève, comme dans tous les parcs de la ville, les avertissements ont fleuri ces derniers jours. La Municipalité vient d'annoncer que la nouvelle réglementation concernant les espaces verts, qui reprend la loi sur la circulation routière, lui offre une base légale supplémentaire pour sanctionner les abus. Confrontées à de nombreuses plaintes, les autorités espèrent ainsi décourager les cyclistes qui auraient la pédale un peu trop leste dans les jardins publics, zones dévolues aux piétons où les amateurs de petites reines sont censés pousser leur vélo.

La question des incivilités des deux-roues revient donc sur le devant de la scène, quelques semaines après une virulente polémique créée par un fait divers. L'histoire se passe déjà à Genève. Pour avoir zigzagué entre deux files de voitures sur le quai du Mont-Blanc, un quadragénaire s'est vu infliger une amende de 1140 francs. La médiatisation de cette contredanse salée – gonflée par les émoluments administratifs – a ravivé les tensions qui minent les relations entre les cyclistes et les autres usagers de l'espace public. Une chronique du *Temps*, intitulée: «Non, les cyclistes ne sont pas des criminels» et relayée sur la page Facebook du quotidien, a suscité une vague de commentaires acides: «Donc, si je comprends bien, le cycliste décide lui-même s'il a envie de respec-

ter les règles?» – «Tu roules sur la route avec un vélo, tu respectes le code, point», «il m'est arrivé de me faire traiter de «connard» ou de «fils de pute» par des «pacifiques» cyclistes qui ne veulent pas s'arrêter aux passages piétons», «oui, il existe des cas de piétons tués par des cyclistes»...

Sans CO2 et sans gêne

Entre les cyclistes, qui s'estiment injustement catalogués comme de vulgaires gangsters de la route («S'il n'y avait pas autant de voitures on n'aurait pas besoin d'être sur le trottoir pour se protéger»), et les piétons tout particulièrement, qui s'estiment victimes d'une invasion anarchique, le feu couve. Une fébrilité renforcée par l'arrivée, depuis quelques années, des vélos électriques, dont certains atteignent une vitesse de 45 km/h (lire l'encadré).

Paradoxalement, dans le contexte général d'encouragement à la mobilité douce, le vélo possède plutôt une bonne image. La hausse du nombre de ces deux-roues non polluants a des avantages, comme le rappelle volontiers Roland Pfeiffer, président de la Conférence Vélo Suisse, elle «contribue de manière significative à soulager le trafic dans les villes». Mais il y a un revers à la médaille. Feux rouges grillés, circulation sur les trottoirs... les deux-roues prennent volontiers quelques libertés avec les règles. En 2012, une succursale genevoise d'UBS avait dû installer un panneau rappelant à ses clients qu'il était interdit de traverser le sas de la banque à vélo pour venir retirer de l'argent. Une légèreté que pointe actuellement la police de Lausanne, qui mène une campagne de prévention à l'attention des cyclistes par le biais d'affiches, de contrôle des véhicules et d'un rappel des comportements adéquats.

A Genève, la police routière a axé ses actions durant le mois de juin sur les infractions au Code de la route commises par les vélos. «Il suffit de se promener dans la rue pour constater que, régulièrement, les cyclistes ne respectent pas les règles de la circulation», note le premier lieutenant Christophe Cergneux. En 2015, des opérations ponctuelles ont été régulièrement menées, entre juillet et novembre, à des endroits considérés comme sensibles. Résultat: entre 120 et 160 infractions recensées par semaine (la présence policière étant répartie sur cinq jours par tranche de trois heures quotidiennes).

Si, pour certains, ces entorses au règlement sont l'expression d'un sentiment d'impunité, pour les cyclistes, elles découlent, avant tout, d'une situation qui les prétérite, voire les met en danger. «Comme les infrastructures appropriées pour la circulation des vélos manquent fréquemment, il arrive que les cyclistes

utilisent les trottoirs au lieu des routes», résume Roland Pfeiffer. C'est souvent là, dans ces espaces où se côtoient piétons et deux-roues, que se cristallisent les problèmes. Des zones dites mixtes créées parfois par les autorités elles-mêmes, constate d'ailleurs Thomas Schweizer, porte-parole de l'association Mobilité piétonne suisse. «Le conflit y est inévitable, et ce n'est pas uniquement de la faute des cyclistes», tempère-t-il. En attendant de débloquer des fonds pour la réalisation de pistes cyclables bien pensées et délimitées, certaines agglomérations ont opté pour des solutions bancales, de simples lignes jaunes tracées sur le sol, par exemple, ou encore des voies aménagées à contresens du trafic.

Tous les quatre ans, l'association Pro Vélo réalise un classement des villes les plus «cyclophiles» de Suisse. Le dernier, publié en 2014, pointait globalement la Suisse romande parmi les élèves au bénéfice d'une «grande marge de progression»... Au palmarès des grandes villes, Winterthour occupait la première place, devant Bâle et Berne, puis Lausanne, Genève, et enfin Zurich.

Mais à Zurich, si les vélos ne sont pas à la fête, les tensions avec les piétons semblent moins à vif. «Là-bas, les vélos qui roulent sur les trottoirs sont beaucoup plus attentifs, ils actionnent leur sonnette doucement avant de vous dépasser et ils le font avec précaution», assure Patrick Lacourt, président de la section genevoise de l'association Mobilité piétonne. Selon lui, la situation genevoise s'est particulièrement dégradée ces dernières années. Tout en admettant volontiers le manque actuel de pistes cyclables dignes de ce nom, il reproche aux cyclistes d'envahir l'espace piétonnier avec un manque de respect flagrant: «Une zone mixte suppose que le vélo roule à la vitesse du piéton, or ce n'est pas tout à fait ce qui se passe. »

L'association est régulièrement sollicitée par des personnes âgées littéralement terrorisées. «Certaines nous disent qu'elles ont peur de sortir de chez elles, se désole Patrick Lacourt. Bien sûr, si l'on n'a pas 80 ans, on ne se rend sans doute pas compte de ce que cela représente. » L'angoisse des seniors face à ces deux-roues qui les contournent à vive allure ressort également d'une récente étude menée par l'Université de Genève, intitulée «Grand âge et enjeux sécuritaires: perception des risques par les aînés».

Le danger est-il réel? Les accrochages ou accidents recensés sont rares. «Mais la plupart du temps, affirme Patrick Lacourt, les cyclistes impliqués s'en vont. Vous ne pouvez pas les identifier, alors comment voulez-vous porter plainte?» D'où la nécessité, selon lui, d'une présence policière pour informer, voire amen-

der. L'association se défend cependant de chercher la guerre. Son antenne nationale a d'ailleurs pris position conjointement avec Pro Vélo pour favoriser un développement harmonieux des deux types de mobilité. «Il est dans l'intérêt de tous que les vélos puissent bénéficier d'infrastructures attrayantes, insiste Thomas Schweizer. C'est pourquoi nous soutenons également l'«initiative Vélo» (*initiative populaire lancée en 2015 qui demande que les réseaux de pistes cyclables soient améliorés, ndlr*) . Les piétons profiteront aussi de ne plus avoir à éviter les vélos sur les trottoirs. »

Geneviève Comby genevieve.comby@lematindimanche.ch